*

KOLLY Gabriel

GLASSON Benoît

GOBET Gaël

LA LIBERTÉ

La Gruyère

ST-PAUL MÉDIAS SA

Des Journalistes achetés par les politiciens à coup de subventions
Swisscorruption.info/presse

Grand Conseil avec 110 élu-e-s
Depuis la fin des années 1990, tous son complices du blanchiment dans le Canton (Aff. de GE)

UDC SVP

PLR
Les Libéraux-Radicaux

MANIPULATIONS DE LA PRESSE POUR TROMPER LE PEUPLE

https://swisscorruption.info/info/manipulations.pdf

DANS SON ÉDITION DU SAMEDI 5 JUILLET 2025, LA GRUYÈRE SOUS LA PLUME DE LA JOURNALISTE ANGIE DAFFLON TITRAIT :

« UN DEVOIR DE RÉSERVE INVOQUÉ »…

LES DÉPUTÉS CITÉS PLUS HAUT RÉAGISSAIENT DANS UNE QUESTION PARLEMENTAIRE ADRESSÉE AU CONSEIL D'ÉTAT, AUX PROPOS DU JUGE DE PAIX GAËL GOBET, PARUS DANS LA LIBERTÉ. LE JUGE SE PLAIGNAIT D'UNE SURCHARGE DE TRAVAIL.

C'EST À PARTIR DE LÀ QUE NOUS NE DEVONS PLUS TOLÉRER LES MANIPULATIONS DES JOURNALISTES POUR COUVRIR LA CORRUPTION POLITIQUE !

DANS SA RÉPONSE LE CONSEIL D'ÉTAT PARLE D'UN DEVOIR DE RÉSERVE VIS-À-VIS DES MAGISTRATS DU « POUVOIR » JUDICIAIRE, COMPTE TENU DE LA « PSEUDO » SÉPARATION DES « POUVOIRS »…

IL EST TEMPS UNE BONNE FOIS POUR TOUTES, D'ARRÊTER DE CONSIDÉRER L'AUTORITÉ JUDICIAIRE COMME UN « POUVOIR », ALORS QUE LES MEMBRES DE CETTE AUTORITÉ SONT ÉLUS PAR LES DÉPUTÉS SUR LES RECOMMANDATIONS DES PARTIS POLITIQUES ! (VOIR IMAGE PLUS HAUT).

LES MEMBRES D'UN « POUVOIR » SONT ÉLUS PAR LE PEUPLE SOUVERAIN, CE QUI N'EST PAS LE CAS DES MAGISTRATS. AU SURPLUS, ILS DOIVENT REDISTRIBUER UNE PARTIE DE LEUR SALAIRE AU PARTI QUI LES FAIT ÉLIRE EST ILS N'ONT DÈS LORS PLUS AUCUNE INDÉPENDANCE, PUISQUE LEUR RÉÉLECTION EST LIÉE AUX JUGEMENTS QU'ILS VONT RENDRE, POUR DONNER SATISFACTION À LEUR PARTI !!!

C'EST BIEN DE LÀ QUE VIENT LE PROBLÈME DE LA SURCHARGE DES TRIBUNAUX, PUISQUE POUR SATISFAIRE LE MONDE POLITIQUE, LES JUGES CONTREVIENNENT À LEUR DEVOIR DE FONCTION ET N'HÉSITENT PAS À VIOLER LES DROITS FONDAMENTAUX DES JUSTICIABLES, POUR SERVIR LES INTÉRÊTS DE POLITICIENS OU DE L'ÉTAT CORROMPU DANS LEQUEL NOUS ÉVOLUONS DEPUIS TROIS DÉCENNIES. TOUS LES DOSSIERS EN LIGNE SUR BERNLEAKS LE DÉMONTRENT : https://swisscorruption.info/bernleaks2

LES AVERTISSEMENTS DONNÉS DÈS LORS AUX AUTORITÉS SUR LES CONSÉQUENCES CIVILES QUI VONT IMMANQUABLEMENT DÉCOULER DES VIOLATIONS RÉCURRENTES DES DROITS FONDAMENTAUX DES JUSTICIABLES, POURRAIENT COÛTER DES MILLIARDS DE FRANCS AUX CAISSES PUBLIQUES SI LES ELU-E-S CONTINUENT À AGIR SELON LES RÈGLES D'UNE MAFIA https://swisscorruption.info/avertissement

ON PEUT CONSTATER DANS CE DERNIER LIEN, L'IMPORTANCE QUE REVÊT L'ADHÉSION À DES CLUBS DE SERVICES ET L'IMPACT DES MEMBRES DE CES CLUBS DANS LA CORRUPTION ET LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET CE QUI N'EST PAS À NÉGLIGER, DANS LE CONTRÔLE DE LA PRESSE !

QUE LA JOURNALISTE DE LA GRUYÈRE REPRENNE DANS SON ARTICLE, QUE SELON LE CONSEIL D'ÉTAT LE CONSEIL DE LA MAGISTRATURE ÉLU PAR LE GRAND CONSEIL FAIT OFFICE DE SURVEILLANCE, DÉMONTRE BIEN LA SOUMISSION DE LA PRESSE AU POUVOIR POLITIQUE. IL EST DE NOTORIÉTÉ PUBLIQUE AUJOURD'HUI QUE CE CONSEIL EST UN VERROU POUR PRÉSERVER LE CRIME ORGANISÉ !